

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 02/10/18
Transmission préfecture le : 02/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104106-DE-1-1
Du : 02/10/18
Délibération exécutoire le : 02/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

**POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS TAD BOUCLE DE SEINE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME CATHERINE ARENOU ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.121-2 précisant que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter la promotion sociale des jeunes et des familles ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.221-1 1° et 2° précisant les missions du service départemental de l'aide sociale à l'enfance ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 janvier 2017 attribuant à chaque Territoire une Dotation Sociale Globale permettant de développer des actions destinées à répondre aux besoins spécifiques identifiés, et déléguant à la commission permanente le soin de statuer sur l'attribution des subventions proposées dans ce cadre ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 janvier 2018 portant adoption du budget primitif 2018, et notamment son article 8 arrêtant les modalités de versement des subventions ;

Vu les annexes techniques et financières jointes ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale et de logement, d'insertion et de prévention en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des familles, le Département des Yvelines entend soutenir les projets de développement local et de prévention portant sur l'ensemble des facteurs de risque auxquels les familles les plus fragiles, les enfants et les adolescents peuvent être exposés,

Considérant que les associations, collectivités et établissements publics visés par la présente délibération ont montré leur capacité à développer des actions de prévention et de soutien aux publics fragilisés, de lien social, et d'insertion,

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ces actions par l'attribution de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 - Décide l'attribution aux structures suivantes à vocation sociale, insertion, enfance-familles et logement, ayant présenté une demande de subvention au titre de l'année 2018 sur le **Territoire d'Action Départementale Boucle de Seine** d'un montant total s'élevant à **53 000 €** et réparti ainsi :

• **39 700 € au titre du domaine Insertion sociale :**

Territoire concerné	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant attribué (€)
BS	Donneurs de voix du Vésinet	Permettre aux personnes empêchées d'avoir accès à la lecture	1 400
BS	Escale	Epicerie sociale	15 000
BS	Arbre à pain	Distribution alimentaire	4 000
BS	Commune du Pecq	Action culturelle sur Seine	7 900
BS	Mission locale de Saint-Germain-en-Laye	Dynam'emploi Boucle de Seine	6 400
BS	Association de Gestion des Structures de la Confédération Syndicale des Familles (AGS CSF)	Numérique pour tous	5 000

• **12 000 € au titre du domaine Enfance-familles :**

Territoire concerné	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant attribué (€)
BS	Confédération syndicale des familles – Section de Sartrouville	Accompagnement à la scolarité	6 000

BS	Association de Gestion des Structures de la Confédération Syndicale des Familles (AGS CSF)	Eveil culturel partagé	2 000
BS	Association mieux vivre ensemble (AMVE)	Village d'été 2018	4 000

- **1 300 € au titre du domaine Logement et développement social local :**

Territoire concerné	Porteur de projet	Intitulé de l'action	Montant attribué (€)
BS	Un toit pour tous	Un toit pour tous-personne à la rue	1 300

Dit que les subventions seront imputées au budget départemental sur le chapitre 65, articles 6574 et 65734.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS TAD BOUCLE DE SEINE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (32) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.